

UN PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

► Une opportunité et des avantages



► Des subventions **exceptionnelles** &

► Des services **gratuits** :

- Assistance complète : étude de faisabilité, estimations du coût des travaux, des aides possibles ...
- Conseils sur les travaux les plus efficaces
- Un interlocuteur unique pour toutes les aides mobilisables pour votre projet.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR ?

Vous pouvez également obtenir, sous certaines conditions, des aides de l'Anah, de l'Etat et du conseil général, sous réserve d'un gain énergétique de plus de 35%.

Renseignez-vous !

RENSEIGNEZ-VOUS !

GRATUIT ET SANS ENGAGEMENT

Vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire.

Vous voulez faire faire des travaux de rénovation thermique pour bien vous chauffer tout en réduisant vos factures d'énergie.

Vous cherchez des solutions simples.

Informez-vous sur l'aide Habiter Mieux en contactant un opérateur mandaté par le conseil général de la Manche.

► <http://manche.fr/planetemanche/>

► www.anah.fr

Le CDHAT est à votre disposition pour :

► VOUS INFORMER

sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de votre projet

► ÉTABLIR UN PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

prenant en compte votre apport personnel, vos prêts éventuels et les subventions possibles.

► MONTER VOTRE DOSSIER

de demande de subventions et assurer son suivi.



TÉL. : 02 33 75 62 40

contact@cdhat.fr

Conception CDHAT - Crédits photos CDHAT, DR - © Septembre 2014. Document d'information non contractuel



AMÉLIORATION DE L'HABITAT

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MANCHE, L'ANAH ET L'ÉTAT

VOUS AIDENT À FINANCER

VOS TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL 2014 - 2017



HABITER MIEUX C'EST QUOI ?

► **HABITER MIEUX, C'EST UNE AIDE FINANCIÈRE** pour vous permettre de réaliser des travaux de rénovation thermique pour :

- bien vous chauffer et gagner en confort,
- diminuer le montant de vos factures.

► **HABITER MIEUX, C'EST :**

- une aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) représentant **50%** maximum du montant des dépenses subventionnables,
- une prime de **3 000 €** maximum au titre des « investissements d'avenir »,
- une aide complémentaire de **500 €** du conseil général de la Manche,
- une aide complémentaire majorée de **500 €** Habiter Mieux.

► **HABITER MIEUX, C'EST AUSSI LA GARANTIE D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ**

Un spécialiste se déplace chez vous pour :

- réaliser le diagnostic thermique de votre logement,
- élaborer avec vous votre projet de travaux,
- faire réaliser des devis par des professionnels et vous aider à les comparer,
- monter vos dossiers de financement,
- suivre à vos côtés le bon déroulement des travaux.

EXEMPLE

DE QUEL MONTANT D'AIDES POUVEZ-VOUS BÉNÉFICIER POUR UN PROJET DE TRAVAUX DE

12 000 € HT ?

AVEZ-VOUS DROIT

À HABITER MIEUX ?

OUI, si vous répondez aux conditions suivantes :

- **VOUS OCCUPEZ LE LOGEMENT DONT VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE**
- **VOS REVENUS NE DÉPASSENT PAS CES NIVEAUX DE RESSOURCES (*) :**

Nombre de personnes composant le ménage	Niveau de ressources (€). Revenu fiscal de référence	
	Ressources « Très modestes » (1)	Ressources « Modestes » (2)
1	14 245	18 262
2	20 833	26 708
3	25 056	32 119
4	29 271	37 525
5	33 504	42 952
Par personne supp.	+ 4 222	+ 5 410

(1) Dossiers prioritaires

(2) Dossiers financés suivant les crédits disponibles et les priorités de l'Anah

Il s'agit des revenus fiscaux de l'ensemble des personnes occupant le logement. Ce montant annuel est sur votre feuille d'impôts.

(*) Plafonds de ressources et montants des aides au 1^{er} janvier 2014

6 000 €
AIDE AUX TRAVAUX
Anah

3 000 €
AIDE HABITER
MIEUX

500 €
COMPLÉMENT
AIDE CG 50

500 €
COMPLÉMENT
AIDE HABITER
MIEUX

Pour un « projet d'amélioration de l'habitat » sur la base d'un ménage aux « ressources très modestes ». Pour des ménages aux « ressources modestes », les aides peuvent atteindre 8 200 €.

► VOTRE LOGEMENT

- a plus de 15 ans à la date de dépôt de votre dossier,
- n'a pas eu d'autres financements de l'Etat comme un prêt à taux zéro depuis 5 ans.

► VOS TRAVAUX

- garantissent une amélioration de la performance énergétique de votre logement d'au moins 25%,
- n'ont pas été commencés avant le dépôt de votre dossier,
- seront intégralement réalisés par des professionnels du bâtiment.

DES QUESTIONS ?

CONTACTEZ VOTRE OPÉRATEUR LOCAL

(voir au dos)

Il vous dira très vite si vous pouvez ou non bénéficier de l'aide Habiter Mieux. Si c'est le cas, une personne prendra en charge le diagnostic de votre logement, le dépôt de votre dossier ainsi que le suivi de vos travaux.

SOIT UNE AIDE DE
10 000 €

Pour financer le reste à charge, il est également possible, sous certaines conditions, de bénéficier d'un prêt et de subventions des partenaires du programme.

Une avance est possible dès le début des travaux !

